

COMMUNE DE COSSE EN CHAMPAGNE		RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018 COMPTE RENDU DE SÉANCE	
Date de convocation	22 mars 2018	Date d'affichage	22 mars 2018
Conseillers en exercice	11	Conseillers présents	8

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars à vingt-heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHER Maire

Étaient présents : Stéphane FOUCHER , Guillaume BELAIR, Sonia FOURMOND, Sébastien COIGNARD, Jean-François GARREAU , Mickaël BAUDOUIN, Martial DZIURDA et Dominique LAVOUE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés Jean-Jacques LISSILLOUR, Gilles CARTIER et Cécile DAVID

Procuration de vote Jean-Jacques LISSILLOUR a donné son pouvoir à Sonia FOURMOND
Gilles Cartier a donné son pouvoir à Stéphane FOUCHER

Assistait également à la présente séance, Marie-Jo Mesnil, secrétaire de mairie.

Sonia FOURMOND a été nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} février 2018 à l'unanimité des présents

2. Programmation des travaux de voirie,

Stéphane FOUCHER rend compte de sa visite des voies et chemins communaux faite avec Julien DELAIS, technicien voirie de la CCPMG (Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez) et liste les priorités à réaliser sur l'exercice 2018 et le coût de ces travaux:

Travaux à programmer	Descriptif	Coût HT
Aménagement route de Bannes au niveau de chez Edouard Hougron	Il faudrait réaliser un enduit tri-couches pour la partie située depuis la maison de Mme Chauveau jusqu'à celle de Mr et Mme Heurtebise.	3 288 €
CR de la Chevrollière	Route la plus endommagée : refaire l'enduit	4 735 €
Les points à temps	-	1 951 €

Après avoir longuement discuté sur l'état de la voirie communale dans son ensemble et des travaux à planifier pour les années ultérieures,

Le conseil municipal

Donne son accord pour programmer les travaux précités sur l'exercice 2018

Donne son accord pour signer le marché à bon de commande groupé avec l'entreprise COLAS pour laquelle un marché a été signé avec la CCPMG

Elagage des haies :

En ce qui concerne l'élagage des haies et le débernage et curage des fossés, le conseil municipal décide de faire un appel d'offres en 2 lots au mètre linéaire:

L'un pour l'élagage des haies

L'autre pour le curage des fossés et débernage

3. Programmation des travaux de bâtiments,

- CR de la commission des bâtiments,

Guillaume BELAIR rend compte de la visite des bâtiments communaux :

1) Visite extérieure de l'église pour examiner la toiture

Compte tenu de l'état de la toiture, notamment en ce qui concerne le chœur de l'église, il est primordial d'envisager la rénovation complète de cette partie de la toiture.

La toiture du clocher sera également à envisager mais pourra attendre l'exercice 2019

En prévision de la réfection de la toiture de l'église et notamment le chœur de l'église, l'Architecte des Bâtiments de France de la Mayenne, Mme Rose-Marie Caruel a été contactée,

Elle nous informe que, les travaux de réfection de toiture sur les édifices classés nécessitent

1- L'intervention d'un architecte habilité dans la réfection des monuments historiques avec une expérience professionnelle de 10 ans

2- Un diagnostic des travaux à prévoir comprenant l'ensemble de la toiture avec ensuite une planification des travaux qui pourra s'étendre sur 10 à 20 ans selon leur caractère d'urgence.

Ce diagnostic est réalisé par l'architecte précité et est subventionné comme suit :

	Diagnostic	Travaux
DRAC	Entre 40 et 50 %	40 %
DETR	30 % Monter le dossier global avant le 9 décembre 2018	
REGION	20 %	
DEPARTEMENT	30 %	

Le Conseil Municipal, après discussion, et considérant qu'il n'est pas possible de passer outre ce diagnostic,

Donne son accord pour lancer l'appel d'offres en vue de la consultation d'un architecte.

2) Visite du logement de la poste

Guillaume BELAIR rend compte ensuite de la visite du logement de la poste.

En effet, Les membres de l'association des aînés qui se réunissent actuellement dans le bâtiment communal qui est à vendre, sont «frileux» pour se réunir ensuite dans la salle annexe de la salle des fêtes les jeudis après-midis, sous prétexte qu'elle est trop loin et privilégieraient le logement de la poste.

La commission s'est alors rendue au logement de la poste pour étudier la faisabilité et les travaux à réaliser pour accueillir les aînés dans le respect de la réglementation accessibilité et sécurité.

Le problème essentiel étant l'absence d'une sortie de secours, il faut réfléchir à la réalisation d'une porte.

2 possibilités:

- Soit créer un accès sur l'extérieur par la percée d'une fenêtre donnant sur le jardin d'antan, le coût serait de l'ordre de 5000 €
- Soit percer la cloison entre le logement et la salle du conseil pour créer une issue vers la mairie.
Solution la moins coûteuse mais qui signifierait que les aînés aient avec eux la clé de la mairie.

La commission s'est ensuite rendue à la salle des fêtes et a constaté que la salle annexe est idéale pour accueillir les aînés. Il n'y a pas de travaux à prévoir. Toutes les conditions d'hygiène, accessibilité, sécurité sont réunies. Il serait donc préférable d'encourager les aînés à organiser leurs réunions hebdomadaires dans cette salle.

L'ensemble du Conseil est unanime pour dire que les aînés ne pourront pas se réunir dans le logement de la poste compte tenu de son état actuel. La salle de réunion des aînés sera donc dans la salle annexe de la salle des fêtes qui est opérationnelle.

4. Délibération à prendre pour renouveler le contrat avec SEGILOG, prestataire informatique,

Considérant que la commune travaille avec le prestataire informatique SEGILOG depuis de nombreuses années ;

Considérant que ce prestataire informatique donne entière satisfaction,

Le Conseil Municipal,

Donne son accord pour renouveler le contrat pour une période de trois ans pour le prix de 1 630 € HT – 1 956 € TTC ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

5. Délibération relative au droit de préemption pour un bien situé sur « La Bilottière »,

Vu la Carte Communale donnant la possibilité à la commune de préempter les cessions sur son territoire,

Vu la cession prévue sur le domaine de « la Bilottière » à Cossé en Champagne,

Le Conseil n'émet pas le souhait de préempter le bien à vendre.

6. CR de la rencontre relative au transport scolaire,

Martial DZIURDA rend compte de la réunion organisée avec les parents d'élèves relative à l'arrêt du car pour les collégiens venant de Meslay du Maine,

6 parents étaient présents sur 11 familles concernées pour exprimer leurs avis sur le point d'arrêt.

La difficulté qui en ressort est essentiellement le manque de stationnement, l'absence de réseau mobile et l'absence d'abri devant la mairie.

La solution à retenir serait de prévoir deux arrêts du car différents les matins et soirs:

Un arrêt le matin sur le parking, place de la bascule,

Un arrêt le soir devant la mairie.

L'ensemble du Conseil charge Sonia Fourmond de faire cette demande auprès du Conseil Général de la Mayenne.

7. Proposition de revoir les tarifs pour la cantine lors des présences ou absences non justifiées

Monsieur le Maire expose que certaines familles ne mettent pas leurs enfants à la cantine alors qu'ils les avaient inscrits au préalable, d'où des repas préparés inutilement

Ou bien les inscrivent à midi le jour J d'où un manque de repas

Pour améliorer la gestion des repas, il propose une tarification des repas non pris et imprévus.

Le conseil donne son accord pour facturer tout repas non pris au tarif en vigueur, 3.50 € et de surtaxer les repas imprévus à 4.50 € par repas.

8. Questions diverses,

- Réflexion à mener sur la création d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles),

Monsieur le Maire expose :

Des enfants naissent sur la commune, des jeunes couples s'y installent, or faute d'assistantes maternelles en nombre suffisant, (nous n'avons que Laurence Bignon actuellement), les parents confient leurs enfants à des assistantes maternelles sur les communes extérieures et les enfants seront ensuite inscrits dans les écoles de ces mêmes communes.

Donc incohérence entre des enfants de la commune / Et une école en chute faute d'enfants

Et propose l'idée de créer une MAM, Maison d'Assistantes Maternelles, sur la commune de Cossé en Champagne.

Laurence Bignon, Marie Lépine et occasionnellement Hélène Leclerc seraient partantes pour ce projet.

Reste à trouver un local où créer cette MAM, le loyer pourrait être pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal a bien conscience du problème et donne son accord pour monter ce projet soit en louant un logement locatif dans le bourg

Soit en aménageant un bien communal, voire le logement de la poste, et charge Monsieur le Maire de solliciter des devis de remise en état de ce logement.

- Mesure de l'air ambiant à l'école : proposition d'emprunter le matériel de la CCPMG,

Compte tenu de l'obligation de mesurer l'air ambiant dans les classes maternelles, le conseil donne son accord pour emprunter le matériel de mesure de la CCPMG pour l'installer à l'école

- Proposition d'emprunter un radar pédagogique mis à la disposition des communes par la CCPMG.

Le conseil donne son accord pour emprunter le radar pédagogique de la CCPMG pour l'installer dans le bourg de Cossé en Champagne.

9. Informations diverses sur les affaires en cours,

Monsieur le Maire rend compte des dossiers en cours :

- Maison insalubre au « 5 route de Plaisance », appartenant à Mme HO KONG CIAT,

Un courrier en AR a été adressé à Mme HO KONG CIAT, propriétaire de la maison sise 5 route de Plaisance car des éboulis chutent sur la chaussée.

La propriétaire a aussitôt appelé à la mairie pour demander l'adresse d'un maçon d'une part et se renseigner sur de potentiels acquéreurs du bien. Elle cherche à se débarrasser de cette maison, voire à la donner.

- Maison insalubre au hameau de Belair (ayant appartenu à Monsieur Freulon et aujourd'hui aux mains des domaines)

Les voisins se plaignent de cette maison laissée à l'abandon, envahie par les rongeurs. Les domaines ont hérité de ce bien ayant appartenu à Mr Freulon, décédé sans héritier.

Pour le moment nous n'arrivons pas à rentrer en communication avec les Domaines.

- Epave en «dépôt » route d'Epineux.

Un véhicule accidenté est en dépôt route d'Epineux le Seguin appartenant à une entreprise polonaise. Un courrier en AR a été expédié en Pologne, resté sans réponse.

Prochaine réunion du conseil : Jeudi 12 avril 2018 à 20h00 pour le vote du budget.